

LA VOIX DE L'ANR

le magazine de tous les retraités, reconnue d'intérêt général

N° 506
OCTOBRE 2023

DÉFENSE
RENCONTRE
INFORMATION
ENTRAIDE
PROTECTION

www.ansiege.fr

Les flashes

- La paupérisation des retraités
- Personnes âgées :
les avantages de l'aide à domicile
- La Franche-Comté
par son régional, François Duré



LA POSTE, nouveau "Fossoyeur"?

Défendre les intérêts moraux et financiers des retraités est une tâche permanente, car les attaques menées actuellement contre les retraités sont incessantes et souvent mesquines.

“
*Mais, l'attaque
la plus sévère
de cet été
fut celle de
La Poste contre
ses retraités.*”

Ainsi, par circulaire du 12 août 2023, le ministre de la Fonction publique annonce sa décision d'exclure les retraités, pensionnés de l'État, du bénéfice des chèques-vacances à compter du 1^{er} octobre prochain. L'État devrait faire une économie de 10 millions d'euros par an. Qu'est-ce que 10 millions d'euros pour un État qui emprunte 500 millions d'euros par jour (car il ne couvre ses dépenses que pour les 2/3 par ses recettes) et dont la dette dépasse les 3 000 milliards d'euros ? Le *Titanic*, la coque déchirée, sombre, mais on envoie un plombier pour réparer une fuite d'eau dans les toilettes d'une cabine ! Six organisations du Pôle des retraités de la Fonction publique, dont l'ANR, ont publié un communiqué pour protester contre cette mesure.

Mais, l'attaque la plus sévère de cet été fut celle de La Poste contre ses retraités. En effet, deux lettres conjointes du secrétaire général du groupe La Poste et de la directrice générale de la banque de détail de La Banque Postale, annoncent à chacun des retraités postiers y domiciliant sa pension, que les avantages financiers (rémunération imposable du compte bancaire au taux du livret A - jusqu'à 10 000 €, taux de découvert préférentiel, réduction sur la carte bancaire) sont supprimés à compter du 1^{er} janvier 2024. Les raisons avancées pour justifier la mesure sont l'effondrement du courrier (passé de 18 milliards de plis en 2008, à 6 milliards aujourd'hui) et la baisse de fréquentation des bureaux de poste en raison des usages numériques. On peut remarquer que La Poste fait de la publicité à la télé pour promouvoir ces usages numériques : imprimer ses timbres, envoyer une lettre recommandée, gérer ses comptes à La Banque Postale, le tout de chez soi...

Le président de l'ANR écrit une première lettre, le 3 juillet, au président du groupe La Poste, pour protester contre cette mesure, justifiée par des évolutions où les retraités de La Poste n'ont aucune responsabilité, et lui demander de le recevoir. Sans réponse ni accusé réception, une deuxième lettre, le

19 juillet, plus insistante, car la mesure frappe des retraités qui ont passé plus de 40 ans aux PTT, après avoir réussi des concours administratifs, est envoyée avec la même demande d'être reçu. Entre temps, les actifs de La Poste (et beaucoup de retraités depuis plusieurs années) reçoivent une lettre de la directrice des Ressources humaines du groupe, le 17 juillet, leur signifiant que les avantages financiers (en y joignant le détail) leur sont maintenus durant leur activité.

Enfin, le secrétaire général du groupe adresse au président de l'ANR une lettre datée du 20 juillet expliquant que les deux motifs invoqués dans la lettre aux retraités, le 23 juin, et aux actifs, le 17 juillet, (baisse du courrier, et baisse de la fréquentation dans les bureaux de Poste) sont spécieux.

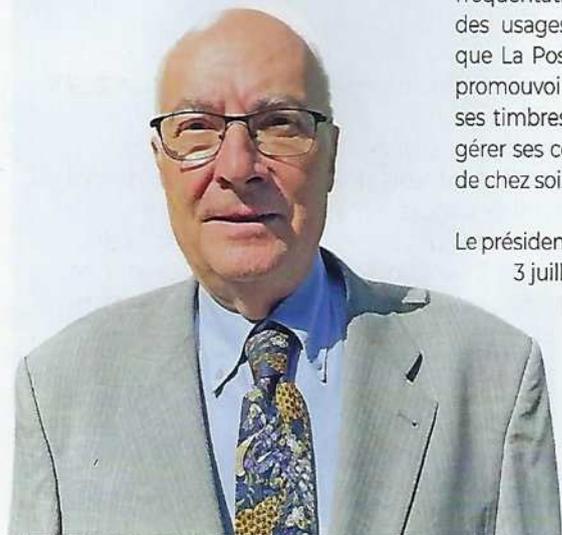
Selon ses dires, la véritable raison est que le passage légal de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans conduit à ce que les agents en TPAS (Temps Partiel Aménagé Senior) vont rester à la charge de La Poste deux années supplémentaires. En effet, le dispositif TPAS permet à l'agent de partir en pré-retraite deux ans avant son âge de retraite et il perçoit de La Poste 70 % de son salaire (soit en pratique le montant futur de sa pension). Ainsi, certains pré-retraités pourront rester en TPAS aux frais de La Poste près de quatre ans au lieu de deux, comme prévu initialement. Quelques uns vont même bénéficier ainsi d'une augmentation d'indice à l'ancienneté pendant leur TPAS.

Le secrétaire général du groupe est précis dans son courrier : cette prolongation de TPAS va coûter 400 millions d'euros à La Poste (chez Orange, la facture dépasserait 250 millions d'euros). Or la provision légale qu'a dû constituer La Poste pour assurer le paiement des avantages financiers des retraités postiers s'élève à 290 millions d'euros.

Ainsi, en supprimant les avantages financiers de ses retraités, La Poste récupère sa provision de 290 millions d'euros, ce qui vient combler les trois quarts de la charge nouvelle des TPAS, et, à partir de 2024, les quelques millions qu'elle versait aux retraités postiers en avantages

FRANÇOIS-XAVIER LEHMANN

Président national de l'ANR





financiers. De cette façon, ni les actionnaires (la Caisse des Dépôts et Consignations à 66 %, et l'État à 34 %), ni les actifs ne supporteront les effets du passage de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans pour les TPAS.

Le président de l'ANR, faisant état de ces nouveaux éléments, a écrit une troisième lettre au président du groupe pour lui demander de le recevoir.

La moyenne d'âge des adhérents de l'ANR est de près de 80 ans : annoncer sans état d'âme qu'ils peuvent changer de banque, gratuitement, s'ils ne sont pas satisfaits de la suppression de leurs avantages financiers, relève du cynisme traditionnel de la Finance à l'égard des petits et des faibles. Beaucoup de retraités ont ouvert leur compte aux CCP (ancêtre de La Banque Postale) il y a 60 à 70 ans, lorsqu'ils ont touché leur première paie, après leur réussite à un concours administratif. Il est vrai que pour la directrice générale de la banque de détail à La Banque Postale, c'est la sixième banque de sa carrière, longue de 24 ans.

Annoncer aux actifs qu'ils n'auront plus rien dès le jour de leur départ en retraite, témoigne de la vision sans état d'âme du management du personnel qu'a la directrice des Ressources humaines du groupe La Poste : depuis sa sortie d'une école de commerce, en 1989, c'est son cinquième poste de DRH, dans des entreprises aussi variées que Monoprix ou la Saur. Elle est, d'autre part, présidente du conseil d'administration de Pôle emploi, ce qui témoigne que la direction des Ressources humaines à La Poste ne la sur-occupe pas trop.

Enfin, écrire à 152 000 postiers retraités et aux 192 000 agents actifs de la maison mère, en donnant des motifs incomplets à la mesure de suppression des avantages financiers aux postiers retraités, relève d'une duplicité sans précédent dans une entreprise de service public historique comme l'est La Poste.

Le président de l'ANR a donc écrit une quatrième lettre au président du groupe La Poste, toujours pour lui demander de le recevoir. Il lui a indiqué que la moyenne du revenu annuel des retraités de La Poste ne dépasse guère 20 000 €, soit moins de la moitié de son salaire mensuel (et celui du secrétaire général du groupe), dans sa fonction principale.

La presse nous a informés qu'un consortium formé par la Caisse des Dépôts (actionnaire principal du groupe La Poste) et la CNP (dont La Banque Postale est actionnaire à 100 %), ainsi que deux mutuelles-santé prenaient la majorité du capital d'ORPEA, entreprise qui a acquis sa célébrité dans le livre, paru en 2022, "Les Fossoyeurs", et qui est le leader mondial des EHPAD et des cliniques. Personnes âgées maltraitées, salariés malmenés, acrobaties comptables sont décrits dans ce livre très détaillé : nous sommes tous concernés. La Poste, ainsi promue nouvel acteur dans le domaine de l'accueil des personnes âgées, veut-elle démontrer, en supprimant les modestes avantages financiers qu'elle octroyait depuis plus de 30 ans à ses retraités, qu'elle aussi a sa place parmi les Fossoyeurs ?

Comme le dit Jean de la Fontaine au début de la fable *Le loup et l'agneau*, la raison du plus fort est toujours la meilleure. Comment faire pour que les retraités, et, plus généralement, les personnes âgées ne soient pas dans la posture de l'agneau ? Tout d'abord, en dressant la liste rigoureuse de leurs doléances : notre plate-forme à l'ANR est désormais solidement étayée. Félix VÉZIER en a fait une excellente synthèse dans son édito de *La Voix de l'ANR* n° 505. Et, en allant rencontrer tous les parlementaires pour leur exposer nos préoccupations : les premiers rencontrés témoignent de leur ignorance sur tous nos problèmes, mais montrent leur intérêt, majorité et opposition, surtout quand nous leur montrons le poids électoral des Anciens. Il faut un peu d'audace et bien connaître notre dossier, qui a été diffusé à tous les présidents de groupes et aux délégués régionaux de l'ANR, pour qu'ils s'en saisissent.

REMARQUE



DERNIÈRE MINUTE : Cet éditorial a été rédigé fin août 2023

Monsieur Philippe WAHL, président de La Poste, a reçu une délégation de l'ANR, dont son président, le 26 septembre 2023. Sensible aux arguments développés, il a assuré l'ANR de son appui pour rencontrer la directrice générale de la banque de détail de LBP : l'objectif est de déterminer avec elle quels avantages particuliers elle serait en mesure d'offrir à ses clients retraités de La Poste. Affaire à suivre ...

ABONNEMENTS

Octobre 2023 • 96^e année
 Prix de l'abonnement annuel : 18 €
 (4 numéros)
 Magazine trimestriel de l'ANR
 (Association nationale de retraités)

RÉDACTION

Directeur de la publication :
 François-Xavier LEHMANN

Responsable d'édition :
 Francis COURRIC

Comité de rédaction :

Daniel BERTRAND
 Denise DEBOUT
 Yves HAMEAU
 Marie-Ange LOMBARD
 Jocelyne PERSONNE
 Jean-Michel SAGNIER
 Jean-Pierre VACHE
 Marie-Claude VATTEMENT
 Félix VÉZIER

Dessins : Yves HAMEAU (ANR 08)

ADMINISTRATION

Dépôt légal 4^e trimestre 2023
 Commission paritaire
 n° 0924 G 81872
 ISSN 1636-6530
 Tirage : 55 000 exemplaires

ANR Siège national

13, rue des Immeubles Industriels
 75011 Paris
 Tél. : 01 43 79 37 18
 Fax : 01 43 79 86 84
 Site internet : <http://www.ansiege.fr>
 Courriel : ansiege@orange.fr
 Amicale-Vie : 01 43 79 21 28

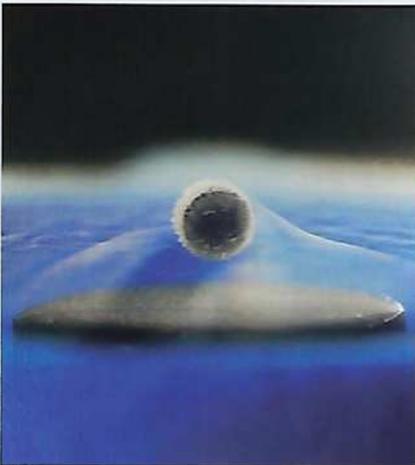
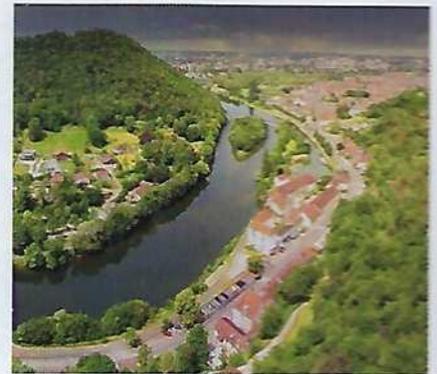
FABRICATION

Éditeur : ANR Siège national
 13, rue des Immeubles Industriels
 75011 Paris

Conception - impression :

ARMICOM
 Courriel : f.cabioch@armicom.fr

En cas de changement
 de situation, merci de contacter
 le siège de l'ANR au :
01 43 79 37 18



06 Défense

08 Actualité

16 Culture

31 Jeux

34 Amicale-Vie

36 Dossier spécial

42 Santé

43 Entreprise

44 Vivre-infos

Encart deuils



Dans l'espace adhérents du site ansiege.fr vous êtes informés de l'actualité de vos droits.
 Pour y accéder, c'est très simple : dans le bandeau bleu de la page d'accueil, cliquer sur **"VOUS ETES"**,
 puis **"ADHERENT (ESPACE adhérents)"** indiquer un identifiant : *adherent* (sans accent)
Pour le mot de passe, merci de vous adresser à votre groupe ANR.